



## **NORMALISATION ET FACILITATION DES ÉCHANGES**

### *Engager les pays en développement dans le processus de normalisation*

## **Question**

Assistance technique liée à la normalisation offerte aux pays en développement

### **Buts de l'assistance technique liée à la normalisation :**

1. Engager les pays en développement dans les activités de normalisation internationale;
2. Développer et renforcer l'infrastructure que possèdent les pays en développement en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité, créer une institution chargée de faciliter la mise sur pied d'un système de réglementation et encourager le développement durable.

## **Contexte**

Les enjeux importants associés à la libéralisation du commerce étant devenus pour les pays en développement une priorité, il est à présent encore plus nécessaire de s'occuper de l'assistance technique liée au commerce (ATC) et de créer une institution dans le cadre de cette aide au développement.

La normalisation est en effet problématique pour les pays en développement. Nombreux sont ceux qui ne peuvent pas participer adéquatement à l'élaboration des normes internationales et ne possèdent pas l'infrastructure technique de base nécessaire pour se livrer aux activités d'évaluation de la conformité. Cette assistance technique devrait renforcer les institutions de ces pays pour leur permettre de participer efficacement au commerce mondial, de devenir signataires d'accords internationaux et d'établir les bases d'un développement économique durable.

Avec les progrès que connaît le monde dans le domaine de la mondialisation des marchés, les normes sont devenues indispensables pour assurer l'accès aux marchés d'exportation. Elles sont, avec l'évaluation de la conformité, les « piliers » du système mondial des places d'affaires. Non seulement les normes aident-elles les pays en développement à se créer un marché intérieur, mais elles servent aussi à stimuler leur compétitivité et constitue pour eux une excellente source de transfert technologique.

En vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, l'organisme du même nom est mandaté pour « développer la coopération internationale en matière de normalisation », pour favoriser, en collaboration avec les organisations canadiennes et les autres pays engagés dans les activités de normalisation volontaire, le recours à une conception harmonisée de l'évaluation de la conformité et faciliter le commerce international. Le CCN s'est engagé à se fixer des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, la sécurité, l'environnement et autres questions sociales.

La *Stratégie canadienne de normalisation* (SCN) oriente le CCN dans son désir d'engager les pays en développement dans le processus de normalisation internationale. La SCN énonce les mesures exigées par le CCC/DEVCO pour mettre en œuvre cet aspect, et ce, principalement dans les deux domaines suivants :

- assistance aux pays en développement dans l'élaboration d'une structure technique et administrative (pour leur permettre de respecter les obligations commerciales internationales);

- meilleures retombées commerciales pour le Canada.

Les priorités que s'est fixées le CCN vont dans le sens des objectifs en matière de politique étrangère du Gouvernement du Canada, qui soulignent le rôle primordial de l'aide apportée pour encourager les principes de saine gestion publique et favorisent le développement d'une société civile. La coopération technique dans le domaine de la normalisation aide à édifier l'infrastructure de base qui soutiendra la société, à savoir la santé, la sécurité et l'environnement, tout en favorisant le développement durable et la bonne pratique de réglementation.

Au chapitre de la facilitation du commerce, la normalisation est à l'ordre du jour et joue un rôle de premier plan dans le processus d'intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement. Les normes internationales sont indispensables pour faciliter leur accès aux marchés mondiaux et les rendre plus à même de tenir compte de leurs obligations internationales.

## **Normes, évaluation de la conformité et accréditation**

- Le CCN est au Canada le lieu de rencontre des questions ayant trait à la normalisation et à l'évaluation de la conformité. S'il n'élabore pas lui-même de normes ni ne vérifie la conformité aux normes des produits et services, c'est le CCN qui accrédite les organisations chargées de ces tâches. Il approuve en outre les **Normes nationales du Canada** et représente le Canada au sein des forums internationaux de normalisation.
- La compétence technique est généralement déterminée par le biais de l'accréditation. C'est la procédure à laquelle a recours un organisme faisant autorité (en l'occurrence le CCN) pour accorder la reconnaissance officielle de la compétence technique d'un fournisseur de service pour pouvoir offrir certains services bien précis d'évaluation de la conformité et mener à bien certaines tâches.
- Les programmes d'accréditation permettent d'étendre à l'échelle du monde cette confiance, éliminant ou réduisant ainsi dans le cas des normes harmonisées la répétition des examens d'évaluation de la conformité.
- L'accréditation est un service de base offert aux secteurs de l'industrie (produits) et des services. C'est un moyen technique qui permet d'évaluer la compétence des organismes qui réalisent des essais et procèdent à l'évaluation de la conformité et à la certification.
- L'établissement d'organismes nationaux d'accréditation exige une grande détermination et un certain nombre de ressources et les pays n'ont pas tous accès à l'expertise nécessaire pour élaborer leur système d'accréditation.

## **Le Comité consultatif canadien pour les questions relatives aux pays en développement**

Le **Comité consultatif canadien pour les questions relatives aux pays en développement** (CCC/DEVCO) a été établi pour offrir aux pays en développement une aide coordonnée considérée sous deux angles différents :

- la vision internationale – représentant les intérêts du Canada au sein du Comité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour les questions relatives aux pays en développement et des forums connexes;
- la vision nationale – surveillant les développements dans ce domaine, tout en les évaluant et en en rendant compte, et conseillant le Conseil en matière de politiques sur les questions des pays en développement.